



Installation de hotte exterieur

Par Jeremychef

Bonjour,

Suite à la surélévation d'un immeuble, je me vois contraint par le propriétaire de déplacer le conduit d'extraction de la hotte vers l'extérieur de l'immeuble et le faire passer par le mur du voisin.

Il me dit que c'est à moi de prendre en charge toutes les dépenses liées au déplacement des conduits, DPT et installation des conduits.

Est-ce qu'il est en droit de demander cela? l'ancien conduit passait par la cheminée de l'immeuble mais n'était pas aux normes en raison de l'habillage inox obligatoire.

il a voulu supprimer la cheminée pour des raisons personnelles.

Merci pour votre réponse,

Bien cordialement